

N° 58—*M. Schreyer*—13 décembre 1968

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier immédiatement l'opportunité d'adopter une mesure législative pour exiger qu'on mesure avec plus d'exactitude les émissions d'énergie de rayonnement provenant de toutes les installations de télécommunications, et pour exiger aussi que tous les opérateurs d'équipement à micro-ondes, détenteurs d'une licence du ministère des Transports, soient tenus de présenter au ministre des rapports annuels.

## N° 19

16 décembre 1968—Suite du débat sur la motion de M. Thomas (Moncton) :

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager immédiatement l'opportunité de fournir une aide financière spéciale aux provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse en vue de construire une route longeant la baie de Fundy et reliant St. Stephen (N.-B.) à Yarmouth (N.-É.), en passant par les routes existantes dans la mesure du possible, et de relier ces routes afin de créer une promenade panoramique qui contribuerait à promouvoir le tourisme.

N° 59—*M. Laprise*—15 janvier 1969

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier l'opportunité de proposer une mesure qui permettrait au conjoint d'une personne qui reçoit une pension en vertu de la Loi sur la sécurité de la vieillesse d'avoir droit en même temps que son conjoint à cette pension, même si son âge est inférieur aux exigences de la loi actuelle.

## N° 22

27 janvier 1969—Suite du débat sur la motion de M. Allmand :

Que, de l'avis de la Chambre le gouvernement devrait étudier l'opportunité de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu de façon que l'exemption supplémentaire de \$500 actuellement accordée, aux termes de l'alinéa e) de l'article 26, aux contribuables canadiens lorsqu'ils atteignent 70 ans, leur soit accordée à 65 ans et que l'alinéa f) de l'article 26 soit abrogé.

## N° 26

3 février 1969—Suite du débat sur la motion de M. McIntosh :

Que, de l'avis de la Chambre le gouvernement devrait étudier l'opportunité de mettre sur pied immédiatement un programme d'examens médicaux à l'intention de tous les membres des Forces armées canadiennes en service actif qui ont été prisonniers de guerre au cours de la Seconde Guerre mondiale, qui n'ont pas subi d'examen médical depuis cinq ans, ni aux services de soin des maladies aiguës du ministère des Affaires des anciens combattants, ni sous les auspices de ces services, ni à la Commission canadienne des pensions, en vue d'établir les effets des privations, de la malnutrition, des blessures ou des mauvais traitements qu'ont subis ces gens, avant même qu'ils ne se déclarent malades, afin de prévenir l'apparition d'invalidités de toutes sortes qui entraîneraient plus tard beaucoup de souffrance et de frais.

N° 60—*M. Robinson*—6 février 1969

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier la possibilité d'établir un service d'antenne de télévision communautaire dans les régions actuellement non desservies par des propriétaires privés de ce service.